



Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 10  
Conseillers votants : 12

# COMMUNE d'ECKWERSHEIM

## PROCES -VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

**SÉANCE** du MARDI 17 OCTOBRE 2023

Sous la présidence de M BADER Camille, Maire

Date de convocation : 12/10/2023

Le MARDI 17 OCTOBRE 2023 à 19h30, en application des arts L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni pour la tenue d'une séance ordinaire, le Conseil Municipal d'Eckwersheim.

**Membres présents :**

Mrs/Mmes : Camille BADER, Maire - Lily BILGER, 1<sup>ère</sup> adjointe – Julien BORNERT, 2<sup>ème</sup> adjoint - Isabelle MOURER, 3<sup>ème</sup> adjointe - Alexandre STRUB, 4<sup>ème</sup> Adjoint - Monique KLEIN - Nicolas DECHAUX - Pascal OSWALT - Fabien BAUER - Georges SPANO - Camille MARTINI.

**Membres absents excusés :** Marie-Jeanne STREISSEL- Nathalie LOEHR

**Procurations :** Pascal OSTWALT donne Procuracy à Lily BILGER – Thomas BILGER donne Procuracy à Alexandre STRUB

**Absent :** Olivier KLEIN

**Secrétaire de séance :** Julien BORNERT, 2<sup>ème</sup> Adjoint

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023.

Désignation du secrétaire de séance.

**Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur :**

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

- Location des baux de chasses.
- Projet et plan de financement de l'installation d'un système de vidéoprotection.
- Installation d'une antenne TDF sur le ban communal.
- Démission de Marie-Jeanne STREISSEL.
- Nomination Georges SPANO – SIVU.

#### **PERSONNEL**

- Modification du taux horaire hebdomadaire des ATSEM.
- Attribution d'une délégation en tant que Chef de projet pour la construction du Club-House à M. Pascal OSWALT.

#### **FINANCES**

- Adoption de la convention de location de chalets et fixation des tarifs.
- Adoption de la convention de location du local pour l'infirmière libérale.
- Demande de subvention pour l'association « le Bel âge » de ECKWERSHEIM.
- Demande de subvention pour l'association le Don du sang de VENDENHEIM et ECKWERSHEIM.
- Demande de subvention pour l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'ECKWERSHEIM.
- Demande de subvention pour l'association de la section course à pied du Vélo-Club d'ECKWERSHEIM.
- Demande de subvention pour l'association de l'Union Sportive d'ECKWERSHEIM.

#### **VOIRIE**

- Approbation de la délibération sur le programme 2023 de l'Eurométropole de STRASBOURG.

#### **COMMUNICATIONS – DIVERS**

### **LES POINTS :**

- Adoption de la convention de location du local pour l'infirmière libérale.
- Approbation de la délibération sur le programme 2023 de l'Eurométropole de STRASBOURG.

**Sont retirés de l'ordre du jour.**

### **MINUTE DE SILENCE :**

M. le Maire demande à l'assemblée de consacrer une minute de silence en mémoire de l'attentat survenu la semaine dernière à l'encontre de M. Dominique BERNARD décédé dans l'exercice de ses fonctions d'enseignant.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE :**

Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil.

### **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L.2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer cette fonction lors de la séance d'aujourd'hui, M le Maire propose la candidature de M. Julien BORNERT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité** des membres présents et représentés :

- **DESIGNE** M. Julien BORNERT comme secrétaire de séance.

8. Domaines de compétences.

8.8. Environnement.

**2023.24 APPROBATION DE LA CONSTITUTION ET DU PERIMETRE DU/DES LOT(S) DE CHASSE, DES CARACTERISTIQUES DES LOTS, DU MODE DE LOCATION, DES CONDITIONS PARTICULIERES**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la préparation du dossier de la chasse en vue de la location de cette dernière pour la période **2024-2033**.

**Vu** les articles L429-2 et suivants du Code de l'Environnement,

**Vu** la proclamation ministérielle du 12 juillet 1888 concernant le renouvellement de la location de la chasse par les communes,

**Vu** l'avis FAVORABLE de la Commission communale consultative de la chasse du 13 octobre 2023,

**CONSIDERANT** la réunion de la Commission communale consultative de la chasse en date du 21 septembre 2023 à l'issue de laquelle l'unanimité pour la location de gré à gré n'a pu être conclue,

**CONSIDERANT** la réserve émise par le FARB, en date du 26 juillet 2023 et la candidature de convention de gré à gré par M. Alain NONNENMACHER, locataire actuel ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de reconduire la convention de gré à gré avec le locataire actuel M. Alain NONNENMACHER.

**AUTORISE** le Maire à signer tout document y afférent.

1. Commande Publique.  
1.6. Maîtrise d'œuvre.

**2023.25 APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION AUX ABORDS DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE**

M. le Maire expose la mise en place d'un système de vidéoprotection aux abords de la salle socio-culturelle, des équipements sportifs et des containers à déchets. Ce projet s'inscrit dans la volonté de sécuriser et protéger les lieux. Le site est éloigné du village et ne dispose actuellement d'aucune surveillance.

Le projet consiste à mettre en place cinq caméras dont deux multi-objectifs à 360° sur des lampadaires ou poteaux existants. Leur objectif est de disposer d'une vue à 30 mètres sur les principaux accès extérieurs.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DESCRIPTION DES TRAVAUX HORS VOIRIE – RESEAUX ET DIVERS	MONTANT HORS TAXES	FINANCEMENTS SOLLICITES	MONTANT HORS TAXES
Achat et pose de caméras, y compris mâts et supports	13 465.00 €	Etat : FIPDR/DETR - DSIL	9 592.51 €
Frais de raccordement à un réseau de communications électriques	14 104.00 €	Région GRAND-EST	20 000.00 €
Acquisition de systèmes de stockage des vidéos	7 824.00 €	Autres financements	/
Acquisition de logiciel d'aide à la décision ou levées de doute	1 597.63 €	Auto-financement	7 398.12.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>36 990.63 €</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>	<b>36 990.63 €</b>

**Vu** le projet d'installation d'un système de vidéoprotection aux abords de la salle socio-culturelle, des équipements sportifs et des containers à déchets,

**VU**, le plan de financement prévisionnel,

**Vu** la nécessité de sécuriser un site isolé des habitations, appartenant à la Commune,

**CONSIDERANT** que ce système de vidéoprotection s'inscrit dans la continuité de la sécurité et tranquillité des citoyens,

**Après avoir écouté l'exposé du Maire,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré à l'unanimité moins deux abstentions – par Monique KLEIN et Isabelle MOURER,**

**APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel du projet d'installation d'un système de vidéoprotection aux abords de la salle socio-culturelle, des équipements sportifs et des containers à déchets ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint au Maire de solliciter toute subvention susceptible d'être versée par des organismes et institutions compétents, notamment auprès de l'Etat et de la Région Grand-Est ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire et ses Adjointes à signer tout document relatif à la mise en œuvre du projet ;

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Autres actes de gestion du domaine privé

**2023.26 MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE BAIL AVEC TDF POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE.**

M. le Maire informe que TDF souhaite installer une antenne radioélectrique composée d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes.

**VU** la demande présentée par TDF au Lieudit BREITMATT section 33 parcelle n°11 ;

**VU** l'accord de principe donné par l'Association foncière en date du 17/05/2023 ;

Après avoir écouté l'exposé du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**EMET** un avis favorable au projet d'implantation d'une antenne

**AUTORISE** le Maire à signer le bail *Annexe 1*

5. Institutions et vie politique

5. Election exécutif

**2023.27 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A LA DEMISSION DE Mme Marie-Jeanne STREISSEL**

M. le Maire informe le conseil municipal que suivant le courrier en date du 4 octobre 2023, Mme Marie-Jeanne STREISSEL, élue sur la liste « Avenir Eckwersheim », l'a informé de sa démission du conseil municipal.

M. le Maire remercie Mme Marie-Jeanne STREISSEL pour ses fonctions de conseillère municipale.

Comme il convient de la remplacer par le candidat suivant sur la liste, Mme Anne RENARD a été informée de cette situation et a accepté de siéger en qualité de conseiller municipal.

Monsieur le Maire l'installe dans sa nouvelle fonction et le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence

Acte rendu exécutoire après réception  
en Préfecture et publication le :18/10/2023

5. Institutions et vie politique

5. Election exécutif

**2023.28 DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVU POUR L'ACTION SOCIALE DES COMMUNES D'ECKWERSHEIM, LAMPERTHEIM, MUNDOLSHEIM et VENDENHEIM.**

Suite à la démission, de Madame Marie-Jeanne STREISSEL, en date du 4 octobre 2023, membre suppléant du conseil d'administration du SIVU pour l'action sociale du CIAS, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant.

Monsieur le Maire demande quels sont les candidats à l'élection de délégué suppléant.

Se propose comme candidat suppléant : M. Georges SPANO

Aucune autre candidature étant annoncée, M. Georges SPANO est désigné comme membre suppléant du comité directeur du SIVU pour l'action sociale des communes d'Eckwersheim, Lampertheim, Mundolsheim et Vendenheim.

#### 4. FONCTION PUBLIQUE

##### 4.2 Personnel contractuel

#### **2023.29 EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET : CADRE D'EMPLOI DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES**

M. le Maire expose la demande de la Direction de l'école quant à la nécessité d'augmenter le taux horaire hebdomadaire des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles. En effet le taux horaire appliqué à 16h/hebdomadaire nécessite une demi-heure supplémentaire par jour non comptabilisée au temps de travail effectué.

**VU** la demande présentée par la Direction de l'école,

**VU** le temps de travail supplémentaire n'excédant pas 10% du temps de travail initial de l'emploi,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de porter à 18 heures le temps de travail hebdomadaire de l'agent territorial spécialisé des écoles maternelles ;

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2023.

*M. Fabien BAUER rejoint la séance à 20h58.*

#### 5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

##### 5.4 Délégations de fonctions

#### **2023.30 CHANGEMENT DU TAUX D'INDEMNITE DE M. LE MAIRE ET AJOUT D'UNE INDEMNITE SUITE A DELEGATION DE FONCTION**

M. le Maire a décidé de faire bénéficier de son indemnité à hauteur de 250 euros brut par mois M. Pascal OSWALT en lui attribuant les fonctions de Délégué désigné en qualité de Chef de projet pour la construction du Club-House.

**VU** les articles L.2123-20 à L. 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article R2151-2 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique,

**VU** le procès-verbal en date du 27 mai 2020 relatif à l'installation du Conseil Municipal constatant l'élection du Maire des adjoints au Maire,

**VU** l'arrêté municipal portant délégation de fonctions à M. Pascal OSWALT en tant que Chef de projet de la construction du club-house à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023, et ce jusqu'à l'achèvement de travaux.

**CONSIDERANT** que les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction pour l'exercice des délégations qui leur sont confiées ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus, dans la limite de ceux fixés par la loi,

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire décide de baisser son taux pour attribuer une part de son indemnité à M. Pascal OSWALT,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins 4 votes contre : Isabelle MOURER – Julien BORNERT – Monique KLEIN – Georges SPANO et une abstention : Pascal OSWALT**

**FIXE** l'enveloppe indemnitaire globale autorisée à 130.80% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique (soit 5087.34€)

**MODIFIE** le montant des indemnités

**DECIDE** de modifier le tableau des indemnités comme suit :

FONCTION	NOM	TAUX MAXIMAL AUTORISE	TAUX VOTE	NOUVEAU TAUX MODIFIE
Maire	Camille BADER	51.6%	43 %	29.9%
1 <sup>er</sup> adjoint	Lily BILGER	19.8%	16.5 %	16.5%
2 <sup>ème</sup> adjoint	Julien BORNERT	19.8%	16.5 %	16.5%
3 <sup>ème</sup> adjoint	Isabelle MOURER	19.8%	16.5 %	16.5%
4 <sup>ème</sup> adjoint	Alexandre STRUB	19.8%	16.5 %	16.5%
Conseiller municipal délégué	Pascal OSWALT			13.71%

TOTAL GENERAL : 109%

7. FINANCES LOCALES

7.10 Divers

**2023.31 DETERMINATION DES TARIFS DE LOCATION DES CHALETS COMMUNAUX ET ADOPTION DE LA CONVENTION DE LOCATION**

M. le Maire expose au conseil municipal l'acquisition de 5 chalets de Noël. En effet, la location de chalets de Noël devient difficile du fait du nombre importants des marchés pendant les périodes de fêtes. Cet investissement permettra à la commune d'Eckwersheim d'utiliser les chalets pour son marché de Noël ou autres manifestations mais aussi de les mettre en location moyennant contribution financière.

Présentation de la convention *Annexe 2*

**VU** l'acquisition de 5 chalets de Noël ;

**VU** les demandes de locations ;

**CONSIDERANT** la nécessité de déterminer un tarif de location des chalets,

**CONSIDERANT** les travaux de réfections engagés pour le bon usage des chalets,  
Après avoir écouté l'exposé du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention : Julien BORNERT**

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de location et les documents y afférents ;

**DECIDE** de fixer les tarifs de location des cabanons municipaux de la façon suivante :

- Location par week-end et par cabanon : 150.00 euros
- Location journée : 100,00 euros
- Location par semaine par cabanon : 500.00 euros

**VU** L'article L12611-4 du CGCT ;

**VU** l'approbation du budget primitif 2023, voté le 28 mars 2023,

**CONSIDERANT** la demande présentée par Mme Yvonne PFRIMMER, Présidente de l'association du Bel Age tendant à obtenir une participation financière de la commune pour les frais de déplacements liés aux activités.

**CONSIDERANT** les dépenses liées à la réalisation des activités du Bel Age ;

**CONSIDERANT** que la participation de la commune permettra à l'association de réaliser ses activités,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de contribuer financièrement à ces dépenses en allouant une subvention à l'association le Bel Age d'ECKWERSHEIM pour la réalisation de ses activités d'un montant de :

**276.82 € ;**

**AUTORISE** le règlement de la dépense à travers son imputation au C/ 65 748

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2023.

**VU** L'article L12611-4 du CGCT ;

**VU** l'approbation du budget primitif 2023, voté le 28 mars 2023,

**CONSIDERANT** la demande présentée par Mme. Sonia LANDMANN, Trésorière de l'association du Don de Sang bénévole VENDENHEIM-ECKWERSHEIM tendant à obtenir une participation financière de la commune pour soutenir financièrement l'association et améliorer la partie collation servie aux donateurs méritants ;

**CONSIDERANT** les dépenses liées à la collecte de sang ;

**CONSIDERANT** que la participation de la commune permettra à l'association un soutien considérable ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de contribuer financièrement à ces dépenses en allouant une subvention à l'association le Don du Sang bénévole VENDENHEIM-ECKWERSHEIM pour la réalisation de ses collectes d'un montant de

**150.00 € ;**

**AUTORISE** le règlement de la dépense à travers son imputation au C/ 65 748

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2023.

**VU** L'article L12611-4 du CGCT ;

**VU** l'approbation du budget primitif 2023, voté le 28 mars 2023 ;

**CONSIDERANT** la demande présentée par M. Christophe BILGER, Président de l'association des Jeunes sapeurs-pompiers d'ECKWERSHEIM tendant à obtenir une participation financière exceptionnelle de la commune pour l'achat de matériel pour les jeunes sapeurs-pompiers ;

**CONSIDERANT** les dépenses liées à l'achat de sacs de transports pour les jeunes pompiers afin de se déplacer avec leurs paquetages ;

**CONSIDERANT** que la participation de la commune permettra d'encourager les activités de sécurité en cas de nécessité ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** de contribuer financièrement à ces dépenses en allouant une subvention à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'ECKWERSHEIM pour cet achat d'un montant de :

**550.00 € ;**

**AUTORISE** le règlement de la dépense à travers son imputation au C/ 65 748

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2023.

**VU** L'article L12611-4 du CGCT ;

**VU** l'approbation du budget primitif 2023, voté le 28 mars 2023,

**CONSIDERANT** la demande présentée par Mme Aude SCHRUOFFENEGER, Responsable de la section course à pied du Vélo Club d'ECKWERSHEIM, tendant à obtenir une participation financière de la commune pour participer au coût de location d'un terrain d'entraînement à BRUMATH ;

**CONSIDERANT** les dépenses liées au coût de la location qui sont de 1025.00 € ;

**CONSIDERANT** que la participation de la commune permettra de soutenir l'association ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité  
moins une abstention : Julien BORNERT**

**DECIDE** de contribuer financièrement à ces dépenses en allouant une subvention à l'association du Vélo Club d'ECKWERSHEIM pour l'entraînement de la course à pied d'un montant de

**500.00 € ;**

**AUTORISE** le règlement de la dépense à travers son imputation au C/ 65 748

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2023.



**VU** L'article L12611-4 du CGCT ;

**VU** l'approbation du budget primitif 2023, voté le 28 mars 2023,

**CONSIDERANT** la demande présentée par l'Union sportive D'ECKWERSHEIM, tendant à obtenir une participation financière de la commune pour la somme avancée par l'Association pour la prestation du Messti du mois d'octobre 2023.

**CONSIDERANT** les dépenses liées au coût de la prestation qui sont de 595.50 € ;

**CONSIDERANT** que la participation de la commune permettra de soutenir l'association ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de contribuer financièrement à ces dépenses en allouant une subvention à l'association de l'Union sportive d'ECKWERSHEIM pour la prestation du Messti du mois d'octobre 2023 d'un montant de

**595.50 € ;**

**AUTORISE** le règlement de la dépense à travers son imputation au C/ 65 748

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2023.

*Les points suivants ont été abordés et ont faits l'objet de débats entre les membres du conseil municipal et la population.*

- Radars pédagogiques :

Après une mise en concurrence l'achat de radars pédagogiques électriques est décidé pour un nombre de 3.

- La fête des aînés est prévue samedi 25 novembre 2023 à la salle socio-culturelle.
- Aire de jeux : démarrage des travaux – travaux de réfection et projet de mise en place d'arceaux à vélo.
- Les buts situés sur le terrain de foot devant l'école ont été retirés.
- Ecole – vérification de la sonnette de l'école maternelle – maintenance et vétusté soulignée par un parent d'élève M. GARAU.
- Elagage d'arbres : mise en place d'une demande aux citoyens, rappel puis élagage au frais du pétitionnaire en cas de non-réalisation des travaux.
- Limitation de vitesse sur la D226 à 30km/h.
- Piste cyclable : entretien sur la pise vers le château d'eau.
- Programme « Savoir rouler à vélo » : 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> trimestre 2023/2024.
- Pétition contre les nuisances sonores du GCO - plus d'information à la population formulée par les habitants.

M. le Maire lève la séance à 22h09 minutes.